



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SÉANCE DU 24 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-quatre avril à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Conseillers en exercice : 27	Présents : 25	Votants : 27
-------------------------------------	----------------------	---------------------

Présent.es :

Pascal ROSELIER *Maire*, Marie-Christine TALMONT, Didier LE GAILLARD, Marie-Pierre PICAUT, Aurélia MINNEBOIS, Philippe JEGADO *les adjoints*, Jean-Pierre RIQUELME, Nathalie PICAUD, Mikaël MARZIN, Stéphanie LE TOQUIN, Marie-Paule LE CLAINCHE, Véronique LAMOUR, David L'HINGUERAT, Anne-Marie CADIO, Ghislain CANTE, Karine LE NET, Morgane LE TOHIC, Sandrine LE GAL, Tristan CAMPS, Virginie LE CORNEC, Yoann HEMON, Yoann LE FICHER, Patrice LE BLAY, Sylvain GAUTIER, Valentine MARTIN,

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Franck LORIC à Marie-Christine TALMONT
Simon LE METAYER à Aurélia MINNEBOIS

Absent.es excusé.es sans donner pouvoir :

Secrétaire de séance : Tristan CAMPS

Date de convocation du Conseil municipal : 10 avril 2026

**Conformément au principe de transparence et d'équité, les membres du Conseil municipal ayant un lien direct ou indirect avec une association bénéficiaire ne prennent pas part au vote, soit 12 membres sur 27 conseillers en exercice.*

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Subventions aux associations 2026
Délibération n°2026_38
Nom.Actes (7.1)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de subvention formulée par les associations locales et extra-communales ;

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2026 de la commune ;

Vu la commission Vie associative en date du 21/04/2026 ;

Considérant l'intérêt général que représentent les actions menées par les associations communales dans les domaines culturel, sportif, social, éducatif et environnemental ;

Considérant les critères d'attribution définis par la commune (activité locale, nombre d'adhérents, actions menées, bilan d'activité et budget prévisionnel) ;

Ceci étant exposé,

Monsieur Didier LE GAILLARD, adjoint au Maire délégué aux bâtiments, aux affaires scolaires, aux sports et à la vie associative, présente le rapport suivant :

La commission « Vie associative » s'est réunie afin d'examiner les demandes reçues et d'analyser les dossiers transmis par les associations, conformément aux critères en vigueur définis par le règlement communal.

Au titre de l'année 2026, le tableau récapitulatif des subventions annexé à la présente délibération est présenté en séance.

Les membres du Conseil municipal ayant un lien direct ou indirect avec une association bénéficiaire ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité des 15 suffrages exprimés, par un vote à main levée :

- **D'APPROUVER** la répartition des subventions aux associations et organismes, telle que présentée dans le tableau annexé à la présente délibération, pour l'année 2026 ;
- **D'AUTORISER** le versement des subventions aux associations listées en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des 15 suffrages exprimés par un vote à main levée,

*Fait et délibéré à Moréac,
Le 24 avril 2026*

*Tristan CAMPS
Le secrétaire de séance,*



*Le Maire,
Pascal ROSELIER*



Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le



ID : 056-215601402-20260424-DEL_2026_38-DE